



Département du VAR  
Arrondissement de BRIGNOLES

## ARRÊTÉ N° 2024/341

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Art. L2212.1 et 2,

Vu le Code des Communes (partie réglementaire),

Vu le Code de la Route,

Considérant la demande en date du 18 juin 2024 de l'entreprise BONIFAY sise 201 impasse Peyrouas à – 83340 – FLASSANS, tendant à obtenir l'autorisation d'utiliser le domaine public en vue d'une livraison de béton avenue Jules Gérard,

### ARRÊTE

**Article 1 :**

L'entreprise BONIFAY procédera à un coulage de béton au n° 119 avenue Jules Gérard pour le compte de l'entreprise ADRI TOITURE, tel que présenté dans sa demande, en prenant soin de ne pas dégrader, de quelque manière que ce soit ladite voie.

Aucuns gravats, ciment ou autres matériaux ne seront jetés ni déposés sur la chaussée et dans le pluvial.

**Article 2 :**

Afin de permettre la mise en place de la pompe à béton, le stationnement sur le parking situé avenue Jules Gérard face à la zone de travaux sera interdit pendant la période d'intervention. L'interdiction sera matérialisée par une signalisation adéquate.

**Article 3 :**

La présente permission de voirie est valable le mardi 02 juillet 2024 entre 8h et 17h.

**Article 4 :**

La signalisation réglementaire de sécurité sera mise en place par la Mairie puis maintenue et retirée par l'entreprise BONIFAY qui sera et demeurera seule responsable de tout incident ou accident qui pourrait survenir du fait de ces opérations.

**Article 5 :**

Le présent arrêté peut faire d'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification.

**Article 6 :**

Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie, Monsieur le Capitaine commandant la communauté de brigades du Luc-en-Provence, Monsieur le responsable des Services Techniques communaux, Messieurs les agents de Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à PIGNANS, le 19 juin 2024.

Le Maire,  
Fernand BRUN

